Réalisé par **Gruner AG**
St. Jakobs-Strasse 199, CH-4020 Bâle, T +41 61 317 61 61, www.gruner.ch

R+U72d

Rapport d'impact sur l'environnement (RIE) : protection contre les inondations à Laufen

Client : Direction des travaux publics et de la protection de l'environnement de Bâle-Campagne
Lieu : Commune de Laufen
Période de réalisation : 2013 - 2016
Prestation : RIE pour l'avant-projet et le projet de construction, bilan écologique des mesures de protection contre les crues, concept de lutte contre les néophytes, calcul du bruit

Description du projet : Après les grosses inondations sur la Birse en août 2007, un concept global de protection contre les inondations comprenant de nombreuses mesures de protection a été élaboré pour la commune de Laufen. Ces mesures vont de l'élargissement de la section d'écoulement et d'un abaissement partiel du lit de la rivière à divers rehaussements des berges. Parallèlement à la protection contre les inondations, l'état écologique du cours d'eau est amélioré.

Dans le cadre du projet, les tâches suivantes ont été réalisées :

- **Étude préliminaire et principale de l'EIE pour le projet préliminaire et le projet de construction**
- **Bilan écologique, y compris relevés sur le terrain pour les mesures de compensation et de remplacement**
- **Concept d'espèces phares et cibles pour promouvoir la biodiversité**
- **Cahier des charges EIE, y compris concept néophytes avec mesures d'entretien**

EIE, protection contre les inondations et valorisation écologique en un seul projet

1

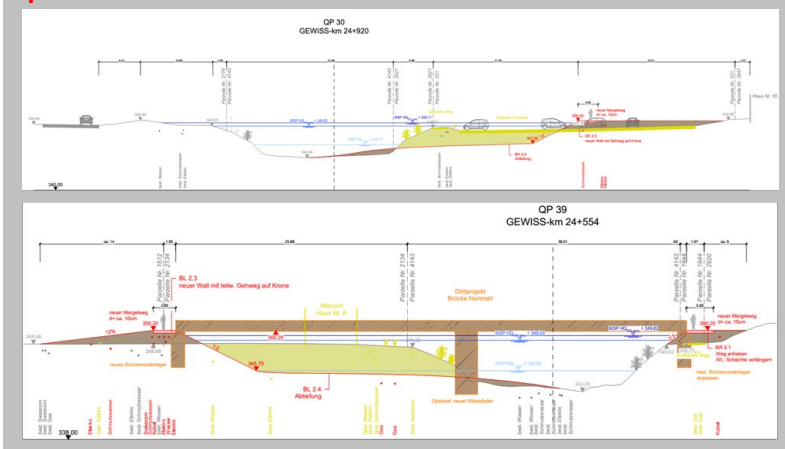

2

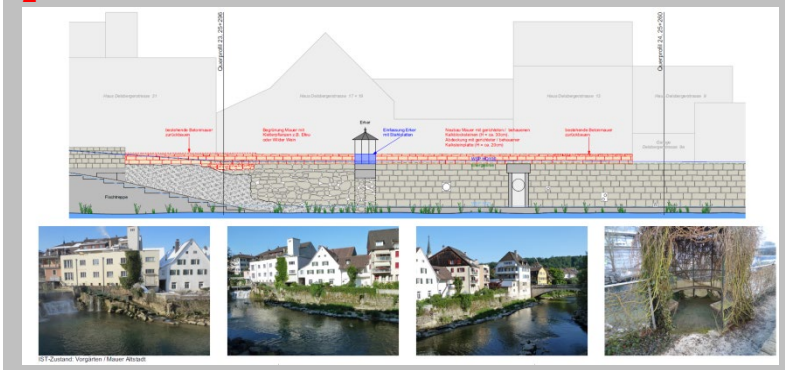

3

1

L'élargissement de la Birse entraîne une baisse du niveau de l'eau et donc des nappes phréatiques, ainsi qu'une réduction du potentiel de refoulement dans le réseau d'évacuation des eaux urbaines. L'élargissement du cours d'eau crée en outre une plus grande diversité d'habitats et améliore ainsi la qualité de l'espace de vie.

2

Des murs de soutènement optimisent la protection contre les crues dans certaines zones de la vieille ville et sont construits dans le style des murs en pierre naturelle existants. Cela permet également de préserver le caractère protégé du site.

3

Des mesures intégrées au projet, telles que la construction de murs de nidification pour les martins-pêcheurs et la création de nouveaux sites de reproduction pour les amphibiens, visent à promouvoir de manière ciblée certaines espèces phares et cibles.